



Comité Social d'Administration du Réseau DGDDI,
séance du 28 février 2023 :

Maintenant, on durcit le ton !

Depuis le 19 janvier, Les syndicats UNSA Douanes et CGC Douanes ont clairement exprimé leur rejet face au projet de réforme des retraites. Début février, en soutien aux millions de manifestants présents dans les rues, nous avons fait le choix d'interrompre le dialogue social à la DGDDI en ces termes :

*« Certes, la direction des Douanes ne porte pas le projet de réforme des retraites, mais elle agit au nom d'un exécutif qui ignore la parole des salariés et de leurs représentants. [...] Dans ce cadre, **nous ne pourrions pas mener un dialogue social efficace et qualitatif à la DGDDI, comme si de rien n'était.** Le gouvernement, à force de mépris envers celle et ceux qui produisent les richesses de nos pays pour ne favoriser réellement que les puissants, porte l'entière responsabilité de cette rupture. »*

C'est pour cela que nous étions absents au premier CSA-R de la Douane le 17 février et c'est pour ces mêmes raisons que nous sommes toujours absents ce jour, à l'occasion de sa re-convocation. L'action syndicale dédiée à la douane aura toute sa place, dès lors que nos dirigeants politiques sauront entendre le peuple et stopper le projet de réforme actuel. Nous savons déjà qu'il y aura fort à faire pour nos conditions de travail, nos missions, nos emplois, nos carrières et nos rémunérations. Mais, pour l'heure, **les gabelous font partie intégrante du peuple et ce combat pour les retraites est aussi le leur.**

Nous saluons la mobilisation en masse des salariés, du public comme du privé, dont les 9/10^e sont opposés au projet de réforme des retraites. Ce mouvement est puissant et nous avons pu constater que les douanières et douaniers sont présents en nombre dans les cortèges.

Malgré cela, le gouvernement ne veut rien entendre, et ce, non sans une certaine forme d'arrogance. Il souhaite mener à terme sa réforme coûte que coûte au Sénat, via notamment l'article 47.1 de la Constitution. A ce propos, s'il se *borne* à mener sa procédure jusqu'à son terme, nous pourrions alors vérifier les aptitudes du Conseil constitutionnel ? En effet, celui-ci s'était montré intraitable en décembre, pour dénoncer en seulement quelques jours le Cavalier budgétaire de la DGDDI dans sa quête de réécriture de l'article 60 du Code des Douanes. Saurait-il en faire de même face à cette « ruse procédurale » du gouvernement ?

Pour l'heure, l'entêtement des responsables politiques nous conduit à amplifier notre présence aux côtés des manifestants et répondre à leur volonté de durcir ce mouvement de contestation. Ainsi, nos organisations syndicales sont pleinement investies afin de **préparer les actions à compter du 7 mars prochain, visant à mettre la France à l'arrêt et de rappeler, par la même, qu'un pays sans douane n'est pas possible !**

Nous rappelons notre opposition au report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, ainsi qu'à l'anticipation de la durée de cotisation à 43 annuités dès 2027. Nous sommes favorables à une autre réforme des retraites plus juste, plus équitable et plus protectrice pour l'ensemble des travailleurs, à l'opposé du projet actuel qui veut faire reposer l'entièreté des efforts sur les seuls salariés. C'est inacceptable !

Nous donnons rendez-vous aux agents à compter du 7 mars à travers les manifestations, les RMIS, les distributions de tracts, les initiatives locales et les actions symboliques d'opposition à ce projet astreignant et mensonger. Une autre réforme, juste et équitable, est bien possible !

À Montreuil, le 28 février 2023